

**Communauté de Communes de l'Île de Ré**

**MARCHE DE CREATION ARTISTIQUE POUR LA  
MISE EN VALEUR DE L'ANCIEN HOPITAL  
SAINT-HONORE**

**Journées Européennes du Patrimoine 2017**



**DATES :**  
16-17 septembre  
2017

**LIEU :**  
Ancien hôpital  
Saint-Honoré et  
ses abords à  
Saint-Martin-de-  
Ré

**Date et heure  
limites de dépôt  
des offres :**

**10 mars 2017  
à 11 :00**



Le siège de la Communauté de Communes de l'île de Ré, labellisée Pays d'art et d'histoire, est installé à Saint-Martin-de-Ré, dans l'aile Saint-Michel de l'Ancien Hôpital Saint-Honoré, classé au titre des Monuments Historiques.

L'aile Saint-Michel a été réalisée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et comporte, sur deux niveaux, deux vastes salles des malades, dont celle du rez-de-chaussée demeurée intacte, ainsi qu'une magnifique charpente sous combles.

**A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine**, la Communauté de Communes de l'île de Ré et la Commune de Saint-Martin-de-Ré proposent une mise en valeur des bâtiments de l'ancien hôpital Saint-Honoré à Saint-Martin-de-Ré.

**Engagée dans une politique culturelle visant à favoriser le développement des arts dans l'espace public**, la Communauté de Communes accueille également tous les ans une compagnie artistique.







©Cie Mastoc Prod°



©Cie Chrikiz/Sly2

Dans ce cadre, la **Communauté de Communes de l'île de Ré** lance la présente consultation en vue de :

- **Mettre en valeur l'aile Saint-Michel** de l'Ancien Hôpital Saint-Honoré,
- **Proposer une découverte inédite** de l'édifice au travers d'une proposition artistique en lien avec celui-ci et **sous forme de jeu type « Murder Party »**,
- **Offrir un temps culturel, patrimonial et interactif** à la population permanente et aux visiteurs,
- **Développer l'accessibilité** à une offre culturelle et artistique de qualité.



Cie Feros  
Studio Léopard Graphique



Cie Feros  
Studio Léopard Graphique

# LA PRESTATION

Proposée par une Compagnie professionnelle ou un groupement d'artistes professionnels, elle devra comprendre :

➤ **Une proposition artistique dédiée au lieu :**

- **un temps de spectacle vivant, en soirée, pluridisciplinaire basé sur un jeu interactif de type « Murder Party »,**
- **En option : des installations artistiques en journée** pouvant revêtir plusieurs formes (exposition, peintures, sculptures, arts numériques),

➤ **Les moyens techniques et humains**

La proposition artistique fera l'objet d'une fiche technique détaillée précisant les moyens techniques et humains pour la prestation et pour sa préparation en amont. **La Compagnie ou le groupement d'artistes prendra à sa charge la totalité des besoins techniques et humains.**

Cependant, la Communauté de Communes pourra mettre à disposition du matériel, après étude de la demande et dans une certaine mesure.

## Dates

**La prestation aura lieu à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, soit les vendredi 15 et samedi 16 septembre 2017.** Les jours et horaires seront adaptés et déterminés par les services de la Communauté de Communes. A titre indicatif, l'ouverture au public pourra être mise en place dès le vendredi selon la proposition faite.

## Coût et modalités de paiement

Le coût de la prestation comprend :

- le repérage du site
- le coût de cession du spectacle et des installations,
- les frais de transport des artistes, des techniciens, des décors et installations,
- les frais d'hébergement et de restauration des artistes et des techniciens selon le tarif en vigueur,
- les moyens techniques et humains.

La Communauté de Communes bénéficie d'un partenariat privilégié pour les prestations d'hébergement et de restauration sur l'île de Ré.

Le travail de création ne pourra débuter qu'après signature d'un contrat d'engagement, complété d'une fiche technique détaillée en annexe et signé par les deux parties.

La prestation sera réglée après sa réalisation par mandat administratif, sur présentation d'une facture et d'un RIB. Cependant, en cas de création spécifique en amont de cet évènement, un acompte partiel correspondant au service fait pourra être effectué.

## Critères de sélection des offres

La Communauté de Communes de l'île de Ré sélectionnera l'offre la mieux disante au regard des critères pondérés comme suit :

- **du projet artistique et de la pertinence du scénario (70%)**
  - son inscription dans le site (40%)
  - son caractère pluridisciplinaire (40%)
  - sa faisabilité technique (10%)
  - la qualité de l'équipe artistique (10%)
  
- **du coût de la prestation (30%)**

Chaque candidat sera informé par courrier de la décision le concernant.

Les critères sont analysés au vu du dossier technique accompagnant l'offre de la compagnie. Ce dossier technique est composé des éléments suivants :

- **une note d'intention artistique détaillée** et mettant en valeur l'interaction entre la création artistique et le lieu,
- **Une offre financière** faisant apparaître clairement le coût artistique, les coûts salariaux et les frais annexes,
- **Un document de présentation** de la compagnie et de ses réalisations,
- **Le C.V. des artistes et techniciens** intervenants,
- La copie **des habilitations techniques** obligatoires.

## Conditions de réalisation – Modalités de suivi

La Compagnie ou le groupement d'artistes devra prendre en compte certaines contraintes inhérentes à la fonction administrative du bâtiment dans la phase d'installation qui aura lieu les jours précédents l'évènement :

- **la présence du personnel de la Communauté de Communes du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et l'utilisation des locaux par celui-ci,**
- **l'accès limité à certains espaces.**

La proposition de la Compagnie ou du groupement d'artistes devra se coordonner avec les visites commentées, réalisées les samedi et dimanche par un guide.

Pour la proposition artistique présentée en extérieur, il sera demandé, en cas d'intempéries, de proposer une solution de repli ou de reporter la représentation à une date ultérieure.

Le projet sera suivi par 2 agents de la Communauté de Communes (l'un en charge du patrimoine et l'autre en charge de la culture). **Ils seront systématiquement consultés pour avis et validation.**

## Conditions de remise des offres

Les date et heure limites de dépôt des offres sont fixées au : **Vendredi 10 mars 2017 à 11 heures.**

Les candidats ont la possibilité de visiter les locaux avant de remettre leur offre, sur rendez-vous.

Le candidat transmet son offre de la manière suivante :

L'enveloppe extérieure devra **porter la mention « Marché de création artistique pour la mise en valeur de l'ancien hôpital Saint-Honoré dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine ».**

Le pli sera remis :

**- soit par voie papier selon les modalités suivantes:**

- soit remis sur place contre récépissé,
- soit expédié par pli recommandé avec avis de réception postal.

Il devra parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres à l'adresse suivante :

Communauté de Communes de l'Ile de Ré  
3 rue du Père Ignace  
17410 Saint Martin de Ré

**- soit par voie électronique à l'adresse suivante :**

[paysarhistoire@cc-iledere.fr](mailto:paysarhistoire@cc-iledere.fr)

Tout pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

## Contacts

- Annabelle BARITEAU, Chargée de la culture : 06.27.58.77.78 / 05.46.66.56.66  
[annabelle.bariteau@cc-iledere.fr](mailto:annabelle.bariteau@cc-iledere.fr)
- Stéphanie LE LAY, Responsable du Service du Patrimoine : 06.27.61.83.14 / 05.17.83.20.53  
[stephanie.lelay@cc-iledere.fr](mailto:stephanie.lelay@cc-iledere.fr)